



Assurance
habitation

Comment déclarer son sinistre ?

Selon le type de sinistre, vous disposez d'un délai différent pour effectuer votre déclaration.

Sereine Assur
vous assiste
dans toutes
vos démarches

Délai et conseils utiles pour envoyer votre déclaration à votre interlocuteur unique Aon

Type de sinistre	Délai (en jours ouvrés)	Éléments à joindre
Vol/Cambriolage	2 jours	Sans délai - faites votre déclaration, - prenez des photos de votre sinistre, - recueillez des témoignages, - faites des photocopies de vos factures, - portez plainte en cas de vol/cambriolage.
Dégâts des eaux/inondation	5 jours	
Incendie/explosion	5 jours	
Catastrophe naturelle	10 jours	
Sinistre courant	5 jours	